

**SEANCE ORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2006**

---

**Président :** M. Gilles AUGSBURGER  
**Vice-président :** M. André RICHERT  
**Secrétaire :** M. Marc GUILLERMIN  
**Membres :** MM. Alberto PEREZ-IRIARTE, Victor TODESCHI

**Sont présents :**

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Roland PESSE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

**Excusés :** MM. Alain BOSSHARD, Charles PAGE

**Absents :** M. Nicolas FORT, Mme Myriam SCHMID

**Assistent à la séance :** M. Pascal CHOBAS, Maire  
M. François LANCE, M. François BAERTSCHI  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2006
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 2 février 2006 –**  
**Rapporteur : M. Karel STUDER**  
**Commission des finances et logement – Séance du 7 février 2006 –**  
**Rapporteuse : Mme Monique BUUNK-DROZ**
  - a) Immeuble des Courtillets – Crédit d'étude (Fr. 880'000.--) **p. 868 Arrêté**
  - b) Divers
- 7) **Commission de la culture – Séance du 23 janvier 2006 –**  
**Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
  - a) Projet de sculpture « La Mainténergie » des enseignants de l'école  
En Sauvy **p. 873 Vote de principe**
  - b) Présentation des nouvelles affiches périodiques et du nouvel  
agenda culturel **p. 877 Information**
  - c) Divers
- 8) **Commission des affaires sociales – Séance du 17 janvier 2006 –**  
**Rapporteuse : Mme Louise REY**  
Visite de la Fondation Pro – Entreprise sociale privée d'intégration et de  
réinsertion professionnelle **p. 879 Information**

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 18 janvier 2006 –  
Rapporteuses : Mmes Andrée JELK-PEILA et Claudine CORMINBOEUF**
- a) Plan directeur des Semailles – Etat de la situation **p. 880 Information**
  - b) Plan directeur communal –  
Remarques sur le cahier des charges **p. 881 Information**
  - c) Divers
- 10) **Commission des sports – Séance du 19 janvier 2006 –  
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
- a) Divers **p. 882**
  - b) Curling club de Genève- Présentation du club par M. A. Nicolas,  
Président **p. 883 Information**
- 11) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –  
Séance du 30 janvier 2006 –  
Rapporteuse : Mme Louise REY**
- a) Langage épïcène : suite à donner à la présentation de  
Mme L. Maury-Pasquier **p. 884 Information**
  - b) Présentation du compte rendu administratif **p. 884 Information**
  - c) Agenda 21 – Quelle suite à donner au rapport de  
M. de Stopanni **p. 885 Information**
  - d) Information à donner aux électeurs étrangers **p. 885 Information**
  - e) Divers
- 12) Propositions individuelles et questions **p. 886**
- 13) Questions du public **p. 889**

M. AUGSBURGER : Mesdames, Messieurs, Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues, j'ouvre cette séance du jeudi 16 février, deuxième de l'année.

Pour commencer, j'aimerais excuser MM. Alain Bosshard et Charles Page ainsi que l'arrivée tardive de M. Victor Todeschi.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est accepté.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2006**

---

Le procès-verbal est accepté avec mes remerciements à son auteur.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 16 février 2006****4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. CHOBASZ : Je n'ai rien à vous annoncer.

M. LANCE : Vous aurez constaté des cameramen et des photographes dans cette salle du Conseil municipal, ces Messieurs filment une séance du Conseil municipal dans le cadre d'une présentation en images numériques de la Ville de Lancy et de ses institutions. Cette présentation sera utilisée lors de plusieurs occasions, entre autre, la première fois, lors de la réception des naturalisés et des jeunes ayant atteint leur majorité le 22 mars prochain. Nous l'utiliserons également lors de séances d'information destinées aux nouveaux électeurs étrangers ou lors de réunions pour les entreprises de Lancy.

A ce sujet, je vous informe que la réception des naturalisés est reportée du 21 au mercredi 22 mars 2006. Vous voudrez donc bien modifier vos agendas en conséquence.

D'autre part, en réponse aux questions de Mme Corminboeuf lors de la dernière séance, je voulais l'informer que nous étudions la possibilité d'un éclairage de l'arrêt TPG du Bachet. D'autre part, une proposition a été soumise à l'Office cantonal de la mobilité pour un aménagement devant la poste des Palettes.

Autre information liée au chantier du tram, d'une part, vous informer que le raccordement des nouvelles voies de tram sur la boucle des Palettes sera effectué durant les vacances scolaires du 18 au 26 février. A cette occasion, le giratoire des Palettes sera mis en bi-directionnel. D'autre part, dans le cadre de la mise en conformité du réseau d'assainissement des eaux dans le secteur des Semailles, entre les Rambossons et le chemin Emile-Paquin, des feux tricolores seront mis en place dès la mi-mars pour une durée de 6 semaines. L'accès aux riverains sera garanti en tout temps, et le chemin Emile-Paquin restera en sens unique, comme actuellement.

M. BAERTSCHI : Vous avez peut-être lu dans la presse ou entendu dans les médias que l'Association Agenda 21 local avait été sanctionnée pour des raisons financières d'un million de francs de subvention au niveau fédéral.

J'aimerais juste vous lire le début du communiqué de presse qui émane de la Confédération Suisse, qui est celle évidemment qui n'a plus voulu donner ce million et qui nous dit : *« La Confédération regrette la dissolution de l'Association « Agenda 21 local ». Malgré un budget serré, la Confédération va continuer à soutenir financièrement des projets sélectionnés selon des principes rigoureux. Le soutien aux acteurs locaux constitue l'un des principes qui sous-tendent la Stratégie 2002 pour le développement durable adoptée par le Conseil Fédéral. Actuellement, 14 cantons et 140 communes se sont engagés dans des processus pour la mise en œuvre du développement durable « Agenda 21 ».*

Je tiens donc à répéter que notre participation à cette élaboration continue.

Le 18 mars, aux Avanchets, a lieu la Journée et les Assises de l'intégration 2006. Tout le monde y est invité pour discuter cette journée-là des problèmes d'intégration dans les communes de personnes qui sont un peu en marge.

**Séance ordinaire du 16 février 2006****5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

M. AUGSBURGER : A l'unanimité ?

M. CHOBAS : Oh vous savez, nous n'avons que peu de divergences.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -****Séance du 2 février 2006 -****Rapporteur : M. Karel STUDER****COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT - Séance du 7 février 2006 -****Rapporteuse : Mme Monique BUUNK DROZ**

---

**a) Immeuble des Courtillets - Crédit d'étude (Fr. 880'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet - (Clichés) : M. Chobaz procède à un rappel détaillé de l'opération foncière, fait le point de la situation à ce jour et informe la commission que l'Eglise protestante est toujours disposée à céder la totalité du terrain à la Ville de Lancy qui attend une confirmation.

En ce qui concerne le montant du crédit d'étude, M. Chobaz reconnaît qu'il n'a plus qu'un lointain rapport avec le budget initial qui reprenait les chiffres du projet mené de concert avec l'Eglise protestante, sans inclure l'intégralité des honoraires de tous les intervenants.

Le Président demande si un prix de vente a été négocié, ce à quoi M. Chobaz répond que l'opération se situera à un niveau inférieur au crédit de Fr. 1,5 mio voté en 2004, sans être arrêté à ce jour, les discussions étant en cours. La venderesse a toutefois tout intérêt à vendre pour rénover sa Maison de paroisse. Si un obstacle majeur à ces négociations devait intervenir, les études seraient bien entendu stoppées.

Un commissaire demande un historique de l'opération et M. Côte rappelle qu'à l'origine ce projet était mené conjointement par la paroisse pour un lieu de culte et par la Ville de Lancy, à raison d'un tiers de l'opération, pour des appartements. La commune reprenant désormais l'entier de la promotion, le lieu de culte disparaît au profit de surfaces de logements et/ou administratives, voire commerciales. M. Chobaz rappelle qu'il s'agit clairement d'un immeuble de logements qui sera géré comme tout bien du patrimoine financier de la commune et qui relance nos efforts dans ce domaine.

La commission accueille les architectes MM. Lorenzini et Calame qui font le point sur les évolutions du projet depuis la version initiale du concours. Outre l'abandon du lieu de culte, et à son affectation en logements, le dernier étage ne sera pas un attique décalé à hauteur du chemin des Courtillets, la typologie du bâtiment s'y prétend mal. Ce changement devra être validé par la commission d'architecture dont le préavis est d'ores et déjà favorable. Le parking souterrain comportera deux étages, un pour les habitants et l'autre pour le public. L'aménagement de la cour est en phase de

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

réflexion, notamment en lien avec l'arrivée du tram et la place du 1er-Août.

Le Président demande si l'abandon de l'attique génèrera des économies au stade de la construction. M. Lorenzini pense que ce sera vraisemblablement le cas, mais que c'est plutôt au niveau de l'entretien et que cela permettra également la création de pièces supplémentaires dans une structure architecturale simplifiée.

Les membres de la commission interviennent à tour de rôle au sujet de la disposition et la surface des pièces de chaque appartement. Leur configuration est dictée par le gabarit de l'immeuble et la disposition des différents appartements est analysée. Il en ressort que la grandeur des pièces est optimisée au maximum, que les chambres de taille équivalente peuvent toutes accueillir un lit double et que le hall d'entrée est assez grand pour être un lieu d'activités. L'absence de petits appartements pour personnes seules est remarquée.

L'affectation des locaux libérés par la paroisse est également évoquée et leur destination fait toujours l'objet de réflexion, notamment en liaison avec les besoins de locaux de l'administration communale. L'inclusion de surfaces commerciales au rez-de-chaussée est saluée par un commissaire qui considère cette option comme fondamentale à la vie de la place du 1er-Août et il est également très satisfait du parking public.

Un commissaire demande si l'entrée du parking ne pourrait pas bénéficier de la déclivité naturelle du terrain. M. Lorenzini pense qu'une bonne solution aurait été celle-là, mais l'Office Cantonal de la Mobilité refuse une sortie sur la route du Grand-Lancy, axe trop important pour être perturbé par des accès supplémentaires. Un autre commissaire estime que la situation sera très compliquée. M. Lorenzini pense qu'il est difficile de prévoir l'évolution du trafic dans le périmètre avant l'arrivée du tram. Dès sa mise en service, des études complémentaires seront entreprises pour trouver la meilleure solution.

Un commissaire est satisfait que le label Minergie fasse partie du projet et une discussion détaillée sur le sujet est lancée. Les différentes options sont abordées, tant sur les matériaux à utiliser que sur la production et la conservation des énergies. Le surcoût de diverses options, ainsi que leurs avantages et inconvénients sont largement évoqués, et des comparaisons avec des cas existants sont prises en compte.

L'évolution de la forme du bâtiment par rapport au plan localisé de quartier (PLQ) inquiète un commissaire qui craint une opposition toujours possible. M. Côte comprend le souci, mais indique que ce projet a été quittancé, notamment par la commission d'architecture.

Un commissaire constate que le montant du crédit d'étude demandé représente plus de Fr. 35'600.-- par appartement, ce qui est considérable et il remarque que les honoraires des ingénieurs en CVSE sont très généreusement calculés, il ne pourra donc pas voter un crédit de construction ainsi.

En l'absence d'autres questions, le Président remercie les invités et procède ensuite à la lecture de l'arrêté. Lors du vote, cet arrêté est accepté par 8 voix, aucune contre et une abstention.

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : J'aimerais préciser que mon rapport concerne la Commission des finances et logement, après avoir vu le plan non modifié, nous n'avons pas discuté des modifications que vient de nous lire le rapporteur. L'augmentation de ce crédit de Fr. 200'000.--, tel qu'inscrit dans le budget des investissements 2006, à Fr. 880'000.-- justifie le traitement de ce sujet par la Commission des finances et logement, la Commission des travaux et constructions l'ayant accepté par 8 voix et 1 abstention.

Le projet présenté diffère de la première version, élaborée en collaboration avec la paroisse protestante, puisque son affectation s'est modifiée et qu'il comprend un devis complet, jusqu'aux honoraires des ingénieurs. Le terrain, dont l'achat était budgété, n'a pas été vendu, vu les discussions à prévoir avec la paroisse protestante, entre autres sur les servitudes concernant l'accès à la salle de paroisse, qui serait rénovée grâce au fruit de cette vente.

La réalisation foncière pourra être réalisée à la suite de l'acceptation de ce crédit. Il s'agit d'une opération visant à construire des logements à loyers libres au centre du Grand-Lancy.

Le plan financier et l'aspect foncier manquants, certains commissaires, même si le projet leur plaît, tant par le type de construction que par les logements prévus, ont de la peine à se prononcer. Comme la paroisse est en difficultés financières, il n'est guère envisageable qu'elle refuse de vendre le terrain, ce qui devrait se négocier durant le délai référendaire de 30 jours.

En ce qui concerne le plan financier, M. Chobaz s'engage à le présenter avec le crédit de construction.

Aux questions concernant les accès au garage souterrain et le rendement des locations, il est répondu que certains détails doivent encore être contrôlés, corrigés et que ce projet répond à de nombreuses demandes de citoyens désirant vivre sur la commune, en augmentant le panel des offres de logements communaux.

Quelques questions techniques sont encore posées, qui seront transmises à la commission des travaux et constructions.

L'arrêté demandant d'ouvrir un crédit d'étude de Fr. 880'000.-- est accepté par la commission par 7 oui, 1 non, 1 abstention.

M. AESCHBACHER : Les groupes radicaux et libéraux tiennent à relever la qualité du projet qui nous est soumis ce soir. Nous ne pouvons que nous féliciter de la construction d'un immeuble locatif sur notre commune et ce d'autant plus que les appartements seront en loyers libres permettant ainsi à des contribuables qui payent des impôts de venir s'établir à Lancy. Nous nous réjouissons également de la construction d'un étage de parking ouvert au public qui permettra de compenser les pertes de places inhérentes à l'arrivée du tram, répondant ainsi à une demande des commerçants du quartier.

Mais, malgré cet enthousiasme, nous refuserons ce soir ce crédit d'étude. Comment peut-on voter un tel crédit alors que nous ne maîtrisons pas le foncier qui appartient toujours à l'Eglise Protestante, et même si cela a été rappelé, on connaît sa situation financière, cette dernière ne suffit pas à garantir la vente de cette parcelle.

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

Et même si notre Maire a répondu en commission à cette question, que, si par pure hypothèse, un obstacle majeur devait surgir, les études seraient aussitôt stoppées, nous pensons pour notre part que mettre la charrue avant les bœufs n'est pas la bonne solution.

M. RICHERT : Le groupe des Verts va lui, au contraire, voter ce crédit d'étude. Il se réjouit qu'un immeuble se construise dans la zone village du Grand-Lancy, cela permettra à plus de 20 familles de s'établir chez nous, toutes proches des commodités. Cela évitera certainement à bien des habitants de cet immeuble d'utiliser leurs voitures, ce qui nous séduit, bien entendu. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir voir cette réalisation dans la mesure où nous sommes assez régulièrement taxés d'empêcheurs de bétonner en rond, or dans certaines zones, nous sommes tout à fait évidemment favorables à l'habitation.

Il faudra faire extrêmement attention aux accès du parking souterrain, entrée et sortie, puisque nous sommes dans un carrefour de grande circulation avec la route du Grand-Lancy et le chemin des Courtillets. Deuxième chose à laquelle il nous faudra veiller c'est le dégagement très intéressant qui se trouve juste derrière la Maison de paroisse protestante et qui permettra un bel aménagement harmonieux avec plantations d'arbres probablement, et dégagement sur la place du 1er-Août qu'il nous reste justement à réaménager.

M. FAVRE : Le parti Démocrate-chrétien rejoint entièrement l'avis de M. Richert et votera unanimement ce crédit d'étude. Ce qui me fait un peu sourire, nous avons un Conseil administratif qui est de Gauche qui n'a pas peur de prendre des risques, et un Conseiller municipal de Droite qui n'ose prendre des risques. Les Libéraux qui sont des entrepreneurs refusent de prendre le moindre risque en tirant la couverture, en disant : ce projet est magnifique, mais ils refusent de prendre le moindre risque, je ne comprends pas. Il n'y a aucune construction qui est sans risque, rien que le fait de construire est déjà un risque, je suis un peu déçu de l'attitude des Radicaux et des Libéraux. Comme l'a souligné un Conseiller administratif en séance, il est clair que le premier travail est de déterminer si cela sera possible de construire. Sur les Fr. 880'000.--, cela coûtera environ Fr. 300'000.--, et si d'ici fin août 2006, les accords ne sont pas trouvés, on pourra toujours stopper la chose et voir de quoi il en retourne. Je pense qu'un risque de Fr. 300'000.-- pour la construction de ces 24 logements au centre du village, avec des moyens de transports à proximité, où tout le monde recommande le transport modal ; 46 parkings au milieu du village, dont 23 à l'intention des commerçants, l'enjeu en vaut la chandelle et il faut vraiment que cette opération puisse démarrer.

Je pense que le vote de ce crédit ce soir donnera également une impulsion et permettra à l'Eglise protestante de prendre la bonne décision et les choses pourront avancer rapidement. C'est maintenant qu'on a besoin de logements, ce n'est pas dans 50 ans, dans 10 ans. Les Libéraux ont un Conseiller d'Etat qui est le chantre de la construction de logements à loyers libres, je ne pense pas qu'il sera très content quand il apprendra que vous refusez ce crédit d'étude.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais juste signaler que je suis inquiète des changements annoncés par rapport au plan initial. J'ai écrit pour cela à la Commission des travaux et constructions pour manifester mon inquiétude. Ce qui me gêne beaucoup, et puisque l'architecte est là, je désire le lui dire, c'est la suppression de l'attique en haut. On arrive à nouveau dans des cubes alignés, alors que l'immeuble était joli, et

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

l'idée bonne. Je crains qu'on fasse à nouveau de moins jolies choses dans notre quartier. Je ne pense pas que parce qu'on a des immeubles qui sont tout droits à côté, qu'il faille se limiter au « tout droit ».

M. CHOBASZ : Tout d'abord, je remercie le groupe des Verts et le groupe Démocrate-chrétien de leur appui à cette proposition de crédit du Conseil administratif. J'ai bien entendu les Socialistes également appuyer, même si cela n'apparaissait pas expressément dans le texte, appuyer le projet sous réserve de modification de l'attique. A propos de cette modification d'attique, on peut formuler des questions, des remarques sur l'esthétique mais il faut quand même relever que cette modification d'attique entraîne une augmentation du nombre de m<sup>2</sup> habitables et, par conséquent, aussi une augmentation du nombre de pièces et de logements et que cela m'apparaît aussi un élément qu'on peut mettre en balance avec la modification de l'esthétique du projet.

Cela étant, j'ai bien entendu également l'intervention du représentant du groupe Libéral-Radical. J'ai entendu également les félicitations sur la qualité du projet du parking. J'en prends acte et je vous en remercie. Sur l'aspect foncier, qui est une remarque que j'ai entendue et à laquelle je n'entends pas me dérober, j'aimerais vous rappeler que celles et ceux qui étaient là le 23 janvier 2003 ont voté, à travers le Conseil municipal, un crédit de Fr. 1'728'000.-- pour l'acquisition d'une partie de la parcelle, propriété de l'Eglise protestante. En dehors des frais et des dédommagements pour des frais d'architecte, c'était Fr. 1'600'000.-- pour la valeur du terrain. Aujourd'hui, ce crédit n'a jamais été utilisé et mis en activité compte tenu du fait que le projet ne s'est pas réalisé. J'ai répété en séance de commission, et je le répète ici, que le crédit voté à l'époque devrait faire l'objet d'une nouvelle demande pour l'aspect foncier mais que cette nouvelle demande sera inférieure à celle présentée en 2003, à savoir les Fr. 1'600'000.--. Pourquoi ? Parce que la valeur du bâtiment de paroisse, qui était à l'époque acquis par notre commune, devrait largement compenser les m<sup>2</sup> que la commune entend aujourd'hui acquérir et n'acquerrait pas à l'époque. Cela signifie qu'effectivement, sur l'aspect foncier, nous allons vous présenter une demande de crédit pour une acquisition de terrain, mais d'une valeur inférieure à celle qui vous avait été présentée en 2003.

Le Conseil administratif, à l'issue de ce vote, si celui-ci était positif, entreprendra immédiatement les démarches nécessaires auprès de l'Eglise protestante pour activer et réactiver les démarches nécessaires à cet aspect foncier. Encore une fois, si, par pure hypothèse, tout à coup l'Eglise protestante ne voulait pas d'une somme de Fr. 1 à 2 mios pour la valeur de son bien foncier, nous interromprions les travaux et les études.

Dernier élément, je remercie M. Favre de ses propos mais les risques que l'on prend sont quand même mesurés. Je vous rappelle que ce plan localisé de quartier remonte à 1988. Cela fait simplement 18 ans que la Ville de Lancy, le Conseil administratif, le Conseil municipal sont nantis du problème et, 18 ans après, nous envisageons peut-être de le réaliser, ce qui paraît un laps de temps tout à fait raisonnable pour réfléchir sur le sort que l'on veut donner à ce périmètre. Si, par pure hypothèse, ce crédit était accepté, nous mettrions les éléments en place nécessaires pour vous apporter les éléments de réponse que vous êtes en droit d'attendre. Encore une fois, je suis parfaitement en mesure de saisir les interpellations des groupes libéral et radical à ce sujet mais je peux m'efforcer, même si c'est peut-être en pure perte de les rassurer



**Séance ordinaire du 16 février 2006**

sur ce point-là : nous n'entreprendrons pas de démarches ou d'études visant à réaliser un immeuble sur un terrain sur lequel, en définitive, nous n'aurions aucune maîtrise.

M. AUGSBURGER : Comme on a les caméras avec nous aujourd'hui, on va faire lire, exceptionnellement, le projet d'arrêté à notre secrétaire.

***L'arrêté 6a) est accepté par 22 oui – 7 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**b) Divers**

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : A la question posée par un commissaire de savoir si la première tranche de Fr. 100'000.-- a été remboursée par la Fondation du Stade, il est répondu par la négative. La Fondation écrira prochainement au Conseil administratif.

M. STUDER présente le sujet : Le Président rapporte que des habitants du chemin des Rambossons se sont plaints du fait de n'avoir pas été informés des travaux de fouilles en cours. M. Côte explique que l'information aurait dû être distillée par la personne compétente dans le cadre du chantier du tram, ce qu'elle a oublié de faire. La situation a été corrigée depuis.

Un commissaire est intervenu au sujet du marquage du chemin des Mouilles qui sera entrepris dès que les conditions météorologiques le permettront et dont les plans définitifs ne sont parvenus à la commune que le 15 décembre dernier. Il demande si ce marquage est lié au passage en zone 30, M. Côte répond qu'une demande est en cours conjointement avec la commune d'Onex.

Un commissaire revient sur une de ses interventions précédentes au sujet de l'Ecole du Petit-Lancy. Il a en effet constaté à maintes reprises que des fenêtres de classe restent systématiquement ouvertes toute la nuit. La remarque avait déjà été faite par M. Côte au concierge de l'école. Le comportement des utilisateurs semble être le fond du problème.

**7. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 23 janvier 2006 -  
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO****a) Projet de sculpture « La Mainténergie » des enseignants de l'école  
En Sauvy**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : La commission reçoit M. Saucy, enseignant et maître principal depuis 30 ans à l'école En Sauvy et M. Pisteur, l'un des trois artistes.

M. Saucy explique que les enseignants de l'école ont lancé un projet de charte, il y a plus d'une année. Les élèves ont participé à la rédaction de cette charte, en parallèle à un travail sur l'environnement. Cette charte promeut des valeurs fondamentales, comme le respect envers les enfants et les adultes, envers la nature et les biens

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

communs. Les enseignants désirent inscrire cette charte quelque part, visible de tous et marquer l'aboutissement de ce processus par une fête, prévue le 10 juin 2006 et par un élément tangible, qui restera, d'où l'idée de faire réaliser une sculpture.

M. Pisteur explique que la sculpture, érigée sur le terre-plein situé devant le mur d'enceinte, serait partiellement réalisée à partir de matériaux recyclés et matériaux de récupération apportés par les élèves. Les enfants de l'école participeront à sa réalisation, chacun des 28 panneaux contre-moulés du socle en spirale de la sculpture sera réalisé par une classe, plus un pour les artistes. Une partie sera préfabriquée en atelier.

La sculpture, d'une hauteur de 5 mètres, sera faite d'éléments mobiles. La partie supérieure sera équipée de capteurs solaires qui animeront des pièces situées dans des fosses au niveau du sol. L'eau sera récupérée et passera dans un conduit, un peu comme dans une chasse d'eau que l'on active, il s'agira d'une installation fonctionnant en circuit autonome et l'éclairage de la sculpture sera fourni par l'énergie qu'elle produira. Cette sculpture demandera peu d'entretien. Les parties métalliques seront inoxydables et imputrescibles. Les empreintes des mains des élèves partiront de la sculpture jusqu'au mur où la Charte sera apposée.

Cette œuvre servira de passage de témoin de génération en génération, tout le monde sera touché par la sculpture, les parents compris. M. Pisteur estime qu'une petite autorisation de construire en procédure accélérée (APA) devrait suffire. Le prix de cette sculpture est de Fr. 60'000.--.

La question du vandalisme se pose, ce préau étant aussi un lieu de rencontre pour jeunes qui ne sont plus dans cette école. Lors de cambriolages, des classes ont été dévastées, ainsi que les travaux des élèves. M. Pisteur estime que l'installation de cette oeuvre produira un effet inverse en permettant aux jeunes de s'exprimer d'une façon active et artistique. Toutes les œuvres qu'il a réalisées n'ont, jusqu'à présent, jamais subi de déprédations.

Cette présentation soulève plusieurs remarques : Il n'est pas certain qu'une autorisation de construire en procédure accélérée soit suffisante et le Bureau de prévention des accidents (BPA) devra être contacté pour avis, surtout s'agissant d'un préau d'école. Si d'aventure des enfants se mettaient à grimper dessus, la sculpture pourrait être dangereuse.

La commission estime que l'idée est bonne mais beaucoup trop onéreuse. On pourrait imaginer des propositions moins onéreuses comme la plantation d'un arbre ou la réalisation d'une peinture.

En ce qui concerne le financement, les proposants n'ont pour l'instant sollicité que la Mairie. Un projet de ce type pourrait disposer d'un financement conjoint.

Les enfants ne sont par ailleurs pas suffisamment intégrés à la réalisation de ce projet et sont finalement peu concernés. C'est plutôt un projet d'artiste. Ce projet n'aura d'impact que sur une volée d'élèves d'une seule école. L'esthétique est controversée, surprenante, mais les surprises ont parfois du bon.

L'avis des déléguées à la culture est que ce projet est très sophistiqué. Il leur semble y avoir un décalage avec l'âge des enfants, le résultat n'appartiendra pas aux enfants, mais plutôt aux adultes, en raison des technologies qu'il implique. La volonté exprimée

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

dans ce projet semble plus individuelle que lancéenne. Dans le projet soumis, les enfants ne sont finalement que peu intégrés.

Le Service culturel réfléchit actuellement à la création d'un fonds communal de décoration. Un tel fonds permettrait d'avoir une position plus claire face à de telles propositions.

Au vote de principe sur le soutien de la commission au projet présenté, la proposition est rejetée à l'unanimité.

Cependant malgré ce vote défavorable, la commission de la culture tient à préciser qu'elle reste ouverte sur le principe du projet. Il faudrait donc peut-être aider l'école à trouver un projet moins onéreux pour marquer une action visible sur le développement durable. La question primordiale concerne le souhait de poursuivre l'action entreprise dans l'école, par un élément visuel marquant. La sensibilisation des enfants à l'écologie et au respect est une très bonne chose et l'idée, à ce niveau, est excellente, de même que l'idée de la fête. C'est la statue de 5 mètres qui pose problème.

En outre, d'autres questions se posent : Faut-il élargir le débat et y inclure les autres écoles pour élaborer un projet commun ? Faut-il signifier une limite sur le montant que la commune est prête à engager ?

Le délai est très court, la fête ayant lieu au mois de juin. En effet l'accusé de réception de la demande datant du 15 décembre dernier, il n'a pas été possible de prendre en compte ce projet lors de l'élaboration du budget 2006. La participation des enfants à la réalisation apparaît comme devant être centrale.

M. RICHERT : On ne peut que saluer le travail des enseignants et des élèves de l'école d'En Sauvy autour de deux thèmes qui me sont chers : l'initiation puis le renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté et le respect de ses biens d'une part, l'apprentissage de ce que sont les énergies, avec l'intégration des notions d'économies et la prospective des énergies douces renouvelables d'autre part.

Qu'une école se mobilise autour de ces thèmes et qu'elle souhaite couronner son travail par une fête est bien naturel, qu'une charte liant celles et ceux qui se sont engagés dans une démarche positive est séduisante, qu'une œuvre vienne attester publiquement de cet engagement est digne d'intérêt.

Sans me prononcer sur la qualité esthétique de la sculpture proposée, je dois malheureusement constater avec les membres de la commission de la culture que son coût est beaucoup trop élevé et qu'il est exclu que la commune ne la prenne en tout cas entièrement en charge.

Constater aussi qu'enseignants et artistes n'ont pas su « vendre » leur projet. Ce qui illustre d'ailleurs une méconnaissance du fonctionnement de la commune de la part des professeurs, mais aussi ce qui devra aussi nous inciter à intensifier les contacts avec nos écoles.

Je choisis toutefois de m'abstenir lors du vote de principe; dont nul n'ignore par avance le résultat; dans l'idée de ne pas donner un signal strictement négatif aux initiants.

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

Selon le rapport de la commission, le travail entrepris à En Sauvy doit se poursuivre au cours de ces prochaines années. Je propose donc que le contact entre les enseignants et la commune soit renforcé afin d'envisager une solution à moyen terme qui satisfasse chaque partie, sachant que le maître principal M. Saucy - par ailleurs excellent enseignant - prendra sa retraite à la fin de cette année scolaire.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Je comprends tout à fait les réserves qui sont apportées à ce projet et j'y souscris notamment au délai extrêmement limité par rapport à sa réalisation, à son coût, et je pense aussi à l'implication éventuelle d'autres écoles. Par contre, je suis totalement convaincue de la nécessité d'impliquer les enfants dans la sensibilisation à l'environnement qui paraît être un excellent moyen par le biais d'une œuvre artistique, je pense qu'à ce niveau-là, il ne faut pas sous-estimer les compétences des enfants à comprendre ce que pourrait représenter l'œuvre si on leur explique bien les choses. Par ailleurs, il y a de nombreuses études qui témoignent de l'efficacité à long terme de l'implication des enfants dans ce genre de sensibilisation, notamment aux problématiques des énergies renouvelables, du recyclage. Donc, je voterai pour ma part pour ce projet, malgré les réserves, et je souhaiterais que l'on engage la commune dans la réalisation d'autres projets, je n'ai pas beaucoup d'illusions sur l'issue du vote, mais qui puissent être soutenus par la commune sur le même thème.

Mme DANCET : Une charte qui révèle des valeurs fondamentales comme le respect envers les enfants et les adultes, la nature et les biens communs, excellent idée ! Mais une sculpture qui ne plaît à personne ! Fr. 60'000.-- pour une espèce d'arbre à éléments mobiles, conçus de matériaux de récupération apportés par les élèves, 5 m. de hauteur dans un préau d'école, donc dangereux. En plus, ce projet ne toucherait qu'une seule école, pourquoi ?

Je trouve qu'une telle proposition est un peu légère. Par contre, le prix est lourd. Il n'y a aucune recherche pédagogique et les enfants sont très peu intégrés dans ce projet que je trouve très sophistiqué pour des jeunes. C'est pourquoi, j'ai des doutes sur le passage de témoin aux autres enfants de génération en génération comme le dit si bien M. Saucy.

Comme l'a relevé Mme Mamie à la Commission de la culture, pour un montant de Fr. 60'000.--, on pourrait obtenir une intervention de qualité avec une artiste de renom. Nous ne voterons pas ce projet ce soir.

Mme JELK-PEILA : Sur le fond du projet, comme l'a relevé M. Richert, Le corps enseignant connaît mal le fonctionnement de la commune, mais je tenais aussi à dire que la commune connaît mal le fonctionnement de nos écoles, à savoir que l'Etat de Genève propose une initiation à l'écologie et que tous les enfants sont régulièrement sensibilisés sur le tri des déchets, sur la récupération et autres domaines. Dans toutes les écoles se pratique le système de la charte et que l'idée d'une manière de symboliser cet engagement des enfants qui vise finalement à sensibiliser les adultes, puisque c'est un bon moyen de sensibiliser au sein des familles, mériterait qu'on y consacre du temps et qu'on trouve une idée, peut-être mieux pensée, moins onéreuse et qui soit pour un plus long terme pour sanctionner de manière positive l'effort qui est fait par tout un chacun dans les écoles et par l'introduction de programmes, notamment aussi au niveau de l'entretien des rivières, qui se fait actuellement dans les écoles.

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

M. BAERTSCHI : Les différentes interventions m'incitent à vous donner une information. Le 6 mars, je vais rencontrer le conseil d'école et maîtres d'En Sauvy, et j'apprécie ce soir les diverses interventions qui ont été faites. Je ne pourrai malheureusement pas, parce que vous n'aurez pas encore accepté le procès-verbal de cette séance, le citer mot à mot, mais j'essaierai d'en donner la substance, ayant bien compris que l'idée en soi est bonne, mais c'est la réalisation qui ne plaît pas. Je vais aller auprès du corps enseignant, j'essaierai de leur redire ce que vous avez dit ce soir.

***Vote de principe refusé par 1 oui – 20 non – 9 abstentions.***

**b) Présentation des nouvelles affiches périodiques et du nouvel agenda culturel**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Le Service culturel a travaillé sur un projet d'affiche regroupant les manifestations culturelles ayant lieu sur la commune sur trois mois. L'agenda culturel semestriel actuel aura désormais la même fréquence de parution que la nouvelle affiche et sortira en même temps. Ces affiches seront posées sur les nouveaux panneaux culturels installés il y a six mois, et qui sont principalement destinés aux piétons, qui pourront les lire en toute quiétude. Il y a 11 emplacements extérieurs, plus la Mairie et quelques institutions, en tout une vingtaine.

Un concours ouvert aux graphistes avait été lancé. L'affiche retenue est dynamique, sobre mais forte en même temps. Le graphiste a proposé d'illustrer l'affiche avec des œuvres du patrimoine lancéen. Le Service culturel qui travaille actuellement au catalogage du patrimoine a été sensible à cette proposition. Pour cette première édition, il s'agit d'une œuvre de 1987 de l'artiste Marc Fornasari, qui se trouve dans le Parc Marignac. Une autre œuvre du patrimoine communal sera choisie pour chaque nouvelle affiche.

Il y avait un nombre important de contraintes pour l'élaboration de ce projet, dont la durée de l'affichage et le nombre d'informations à inscrire. De plus en plus d'institutions culturelles se sont manifestées auprès du Service et un affichage semestriel n'était tout simplement plus possible, ni pour une affiche, ni pour l'agenda. C'est le même graphiste qui a refondu l'agenda, qui sera un peu plus grand et en trois volets. L'information est chronologique. Les pictogrammes ont été abandonnés et remplacés par des photographies en bandeau. Sur l'affiche, les informations portent uniquement sur les dates et le type de manifestation.

L'agenda fait l'objet d'un « tous ménages » à la population lancéenne. Quant au fichier du Service culturel, celui-ci comprend 4000 adresses. Le rythme de parution est volontairement décalé par rapport au début de l'année pour couper l'été en deux. Cela permettra d'avoir un peu plus de place pour l'agenda paraissant avant l'été, couvrant mai, juin et juillet et pour celui de la rentrée d'automne.

Le but était d'être le plus clair possible, ce qui est une véritable gageure, compte tenu du nombre d'informations qui doivent figurer sur cette affiche et de montrer qu'il est proposé à Lancy, une multitude d'événements culturels et pas seulement à la Villa Bernasconi ou à la Ferme de la Chapelle et ce tous les mois. Cette affiche est un reflet

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

du travail accompli par le Service culturel, en collaboration avec toutes les associations actives sur la commune.

L'unité entre l'affiche et l'agenda est particulièrement appréciée par les membres de la commission qui saluent ce travail et le résultat présenté. L'affiche très belle et, si certains la trouvent trop chargée, ceci est la preuve de la très grande offre culturelle à Lancy.

**c) Divers**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Le service culturel a été établi un rapport concernant le programme de « sensibilisation à la danse contemporaine à Lancy ».

Ce rapport marque une année de sensibilisation sur la danse à Lancy et sera présenté au Département de l'Instruction Publique (DIP). Il s'agissait aussi de « familiariser le public à son langage afin de susciter l'envie de la pratiquer et/ou d'en être spectateur ». L'idée est de faire en sorte que tous se sentent concernés et puissent réaliser que la danse est un art à part entière.

Une coordinatrice a été mandatée pour contacter et rencontrer les enseignants, pour les informer de l'offre en danse. Les intervenants mandatés agissent concrètement dans les classes. Ces projets consistaient en suivi de créations ou en cours pratiques ou encore en rencontre avec des artistes dans leurs studios.

Un spectacle en classe a été proposé et réalisé par Nathalie Tacchella à l'école du Bachet qui a très bien fonctionné. Mme Tacchella travaille dans le domaine pédagogique au Grand Théâtre de Genève. Cette expérience a culminé avec une fête au mois de juin dernier. L'expérience ne pourra être reconduite cette année dans cette école en raison des travaux de rénovation qui y ont débuté.

Un autre projet a eu lieu au Cycle des Voirets. Des élèves ont visionné des spectacles. La Villa Bernasconi a accueilli le printemps dernier Steve Paxton, un chorégraphe contemporain important. Cette rencontre a connu un très grand succès. Les élèves de l'école de la Caroline ont pu assister à une représentation du spectacle « Pneuma ». L'école de Cérésolle n'a plus d'enseignante de rythmique. Les enseignants ont donc demandé que l'absence de cet enseignement soit palliée par des cours de danse. Ces cours seront normalement donnés par Fabienne Abramovich. Le collège de Saussure a choisi de suivre le développement d'une œuvre « Because I love ». Cette œuvre fait référence à « L'amour de la fille et du garçon » de F. Ramuz, dont l'œuvre est étudiée par les élèves. Deux présentations en classes sont prévues ainsi qu'une visite en studio.

Une intervention au Cepta est aussi prévue. Une classe de boulangers suivra le travail de création de la Compagnie 7273. C'est un projet qui tient à cœur à Nicolas Cantillon, danseur de la compagnie, qui a lui-même une formation d'ébéniste, avant son passage à la danse.

**Séance ordinaire du 16 février 2006****8. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 17 janvier 2006 -  
Rapporteuse : Mme Louise REY**

---

**a) Visite de la Fondation Pro – Entreprise sociale privée d'intégration et de  
réinsertion professionnelle**  
=====

Mme REY présente le sujet : M. Babel, directeur général de la Fondation PRO, nous a réservé un accueil très chaleureux dans des locaux clairs et lumineux. Il a accompagné la présentation de l'entreprise d'une projection de diapositives numériques. A la fin de cette présentation, une visite des locaux et des ateliers a été organisée et un repas dans un de leurs restaurants « Le Totem» a été offert aux membres de la commission.

Qu'est-ce que la Fondation PRO ? C'est une entreprise sociale Privée d'intégration et de Réinsertion professionnelle, fondée en 1987 par l'entreprise Zschokke pour réintégrer ses travailleurs handicapés à la suite d'accidents de chantier.

L'entreprise fournit à ses clients des prestations au prix du marché, dans des délais requis et à une qualité convenue.

Le social de l'entreprise s'exprime à travers sa vocation d'intégrer et de réinsérer des personnes handicapées dans la vie professionnelle. 200 personnes sont employées dont 150 sont au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Pour le privé, PRO est une fondation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique qui s'autofinance à plus de 85 % par ses prestations et de sa production. Le 15 % restant provient de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui rétribue le sur-encadrement que nécessite l'accueil du personnel handicapé. Le chiffre d'affaires de la Fondation PRO est d'environ Fr. 10 mios en 2005.

Quelle est l'approche de la Fondation ? Elle repose sur quatre piliers : 1. Respect des collaborateurs; 2. Satisfaction du client; 3. Responsabilité citoyenne et 4. Performance économique.

Qu'est-ce que l'entreprise offre à ses collaboratrices et collaborateurs ? Un emploi à durée indéterminée pour des personnes au bénéfice de l'AI. Une palette d'activités diversifiées permettant la pratique de plusieurs métiers. Des possibilités d'évolution en fonction du développement de chaque individu. Un rôle économique pour chacun par la reconnaissance du travail fourni en respectant les règles de l'économie de marché.

Comment fonctionne l'organisation de PRO ? PRO est organisée selon un concept basé sur la responsabilisation de chacun. A la tête de chaque département, une ou un responsable est chargé/e de la gestion globale de l'atelier (commercial, ressources humaines, qualité, etc.) ainsi que du suivi des grands comptes clients.

Les activités de l'entreprise sont réparties en six départements : CEP - Le Centre d'évaluation professionnelle fonctionne en collaboration avec l'AI. Des stages en entreprises pour les personnes en cours de demande de rentes sont organisés. L'objectif est de permettre la réorientation de ces personnes, par le passage dans divers ateliers, pour déterminer le taux et la vitesse à laquelle elles pourront travailler.

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

Un ré-entraînement au travail ainsi que la formation sont également fournis par l'entreprise.

Restauration : PRO offre un service traiteur, elle met à disposition du personnel et du matériel et elle livre des repas pour des entreprises et des écoles. Elle gère 3 restaurants: le Totem, la Cité Jardin et le Restaurant de l'Espérance.

Signalisation : Il s'agit de la gravure, d'autocollants, de médailles pour animaux ainsi que la réparation de CD, DVD et CD-Rom.

Menuiserie : Ce département effectue de la menuiserie traditionnelle, des réparations et des rénovations de mobilier, des aménagements d'espaces intérieurs, etc.

Multi Services : Ce département regroupe plusieurs types d'activités dans les domaines du conditionnement, de la logistique, de l'adressage et de la buanderie.

Industrie Services : C'est essentiellement de la sous-traitance industrielle qui caractérise ce département. Les services offerts sont principalement le montage d'appareils électriques, du câblage pour l'industrie et le bâtiment, l'entretien de luminaires et le nettoyage bureautique en entreprise.

Quelles sont les responsabilités de PRO ? Elles sont de trois ordres :

1. Economique : C'est-à-dire équilibrer les comptes, la pérennité dépend de sa performance économique.
2. Social : Offrir un encadrement professionnel est sa principale mission.
3. Environnemental : Revoir en permanence ses activités afin de les maîtriser et de minimiser leur impact sur l'environnement.

Enfin PRO s'est fixé comme objectif de développer avec ses clients un partenariat à long terme, basé sur des relations d'affaires économiquement, socialement et écologiquement performantes.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITORE -****Séance du 18 janvier 2006 -****Rapporteuses : Mme Andrée JELK-PEILA et Claudine CORMINBOEUF****a) Plan directeur des Semailles – Etat de la situation**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le département a reçu les remarques du Conseil municipal à l'égard de ce plan. Après une vaste consultation plusieurs préavis ont été donnés :

- La Commission d'urbanisme a donné un préavis défavorable car souhaitant une densité de 1,2 et craignant que les grandes maisons soient construites au détriment des tours. Elle propose de construire des R + 6.
- Le département de l'aménagement est également défavorable : il pense que les tours sont irréalisables. Le département propose donc de redécouper les périmètres.



**Séance ordinaire du 16 février 2006**

- Le problème essentiel demeure le stationnement : il est juridiquement impossible de placer le parking d'un PLQ dans un autre PLQ.
- Le Scane est défavorable, faute d'une réelle étude sur l'énergie (service cantonal de l'énergie)

Sont favorables les secteurs suivants :

- l'OTC (office des transports et de la circulation)
- l'Office du logement,
- le service de la sécurité au travail,
- le service de la protection de l'air,
- le service de la protection contre le bruit,
- la CMNS et le domaine de l'eau sont par contre favorables à ce projet (commission des monuments, de la nature et des sites)

L'immeuble devant accueillir une crèche ne pourra pas se faire à moyen terme puisque le propriétaire actuel ne veut pas vendre. Cela remet en question le parking des grandes maisons qui devait se situer sous cet immeuble. Le ratio de places de parc a été diminué. Une parcelle de cette zone, dont l'ancien propriétaire est décédé, fait à présent l'objet d'un projet. Cela modifie les projets de la commune concernant deux parcelles voisines : les droits à bâtir ne peuvent plus être utilisés.

Il a été demandé au mandataire de réactualiser le projet en fonction de ces nouveaux éléments. Il est important qu'il y ait un plan directeur de quartier, faute de quoi la densité ne s'élèvera plus forcément à 1.

La commune souhaite conserver la maîtrise de ce périmètre et ne pas laisser faire le marché pour garder une vue d'ensemble.

Il est évident que la Commission d'urbanisme aimerait construire. La densité de 1 semble acquise.

Les tours pourraient-elles constituer des objets intéressants et innovateurs ? Une autre solution pourrait-elle être développée ?

La Commission se prononcera sur les tours, les grandes maisons, la densité, la circulation et l'arborisation. Il est proposé que le sujet soit abordé dans les groupes. Tout ne doit pas être remis en question. L'étude ayant déjà eu un coût, il doit être possible de régler les points mineurs sur la base du premier projet.

**b) Plan directeur communal – Remarques sur le cahier des charges**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Ce plan directeur a été présenté à la commission en octobre 2005.

Quelques remarques avaient été formulées, notamment la présence de membres de la Commission dans le comité de pilotage. Les séances se déroulant en journée, il serait difficile pour les commissaires ayant une activité professionnelle d'y assister, et il serait préférable qu'il s'agisse toujours de la même personne pour assurer une continuité dans la relation des discussions.

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

Cette représentation de la Commission se ferait en tant qu'auditeur.

Les Conseillers administratifs seront invités à participer aux séances, et M. Baertschi, Conseiller administratif délégué, rapportera chaque séance à la Commission.

L'audition des candidats portera sur les 3 premiers remplissant toutes les conditions du cahier des charges et il sera tenu compte de la sensibilité du candidat par rapport à Lancy.

Le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur la "liste des opérations" et l'adoption du cahier des charges. Entre temps, il y aura la mise en consultation et un forum.

Les groupes vont faire part de leurs remarques et desiderata pour la prochaine séance de la Commission.

Le mandataire aura ainsi les informations nécessaires pour finaliser le cahier des charges.

**c) Divers**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Un commissaire informe qu'à la place des Ormeaux une barrière fermant les parkings a été posée sur un côté de la place et pas sur l'autre. Ce sont les habitants qui n'en ont pas voulu.

**10. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 19 janvier 2006 -  
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

---

**a) Divers**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Chobaz nous informe qu'un plan avec toutes les installations sportives de la commune ainsi qu'une liste des sociétés sportives seront distribués prochainement à la population.

Il nous rappelle que la commune est partenaire pour la patinoire de la Praille et qu'un créneau horaire est réservé aux écoles, la fréquentation n'est pas encore connue.

Les subventions extraordinaires attribuées aux sociétés dans le cadre de l'année du sport ont été distribuées, certaines associations ont déjà envoyé leurs remerciements.

Un commissaire aimerait que les sociétés sportives offrent des possibilités d'initiations en contrepartie. Plusieurs pistes sont évoquées et il est proposé de rédiger un texte comme base de réflexion.

La piscine de Lancy a accueilli 84'000 visiteurs. Nous ne connaissons pas encore les consommations d'eau et de gaz, pour savoir quelle est l'économie engendrée par les

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

nouvelles installations.

La requête en autorisation de construire du stade Lancy-Florimont a été signée. Une étude est en cours pour transformer le terrain stabilisé des Fraisiers en terrain synthétique.

La présidente nous signale que les présidents des commissions des sports des communes affiliées aux Evaux se sont à nouveau réunis, des efforts afin de rationaliser le centre ont été constatés.

**b) Curling Club de Genève – Présentation du club par M. A. Nicolas, président**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : En préambule, M. Chobaz nous signale que la commune n'a pas beaucoup de lien avec ce club. Le matériel ainsi que les locaux leur appartiennent et il ne reçoit aucune subvention.

MM. Nicolas, Spise, Crottaz, Rutsch et Mme Orliet nous présentent leur club.

Historiquement le curling remonte à 1511. Il est originaire d'Ecosse, les pierres sont en granit venant des sous-sols maritimes d'Ecosse elles font environ 20 kilos et mesurent 30 cm de diamètre. On utilise un balai et il faut être équipé de chaussures spéciales. Le club met à disposition les pierres et les balais. Les équipes sont formées de 4 joueurs ou joueuses. Une partie comprend 8 à 10 ends et dure 2 heures.

Le but est de placer le plus de pierres au centre de la « maison », seules les pierres le plus près du centre de la même équipe comptent, ce sport demande beaucoup de stratégie. Après la partie il est de tradition de boire le verre de l'amitié, c'est même spécifié dans leurs statuts avec le fair-play.

Le curling club de Genève existe depuis 1946. Il est composé du curling club dames et messieurs. Il est composé d'environ 400 membres. Il s'est installé à Tivoli en 1974. La halle comprenant 6 pistes et est une des plus grandes de Suisse et d'Europe. C'est un club privé qui est financé par des fonds privés. La cotisation s'élève à Fr. 1'000.-- par année.

Ils accueillent des enfants dès l'âge de 6 ans et il est possible d'organiser des initiations. Les compétitions ont lieu de mi-septembre à mi-avril, dans toute la Suisse.

Après la présentation, nous sommes invités à faire une initiation. Nous nous rendons un peu mieux compte de la complexité d'avancer sur la glace, en tenant le balai et non en se tenant au balai et lancer la pierre en la faisant pivoter.... Tout le monde est sorti indemne, heureusement nous n'avons pas de photos. Nous sommes finalement conviés au verre de l'amitié.

**Séance ordinaire du 16 février 2006****11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,  
COMMUNICATION – Séance du 30 janvier 2006 –  
Rapporteuse : Mme Louise REY**

---

**a) Langage épïcène : suite à donner à la présentation de Mme L. Maury-  
Pasquier**  
=====

Mme REY présente le sujet : Le Conseil administratif, par la voix de M. Lance, a pris conscience de l'importance du langage épïcène qui sera intégré au fur et à mesure aux documents officiels. L'adaptation doit se faire progressivement sans devoir réécrire tous les documents administratifs communaux. Il a retenu de cet exposé que l'important réside dans la reconnaissance de la femme dans son métier et dans son engagement social.

L'administration communale incorpore déjà cette volonté d'égalité dans de nombreux documents officiels. Les statuts du personnel de l'administration, par exemple, mentionnent à la première page que ce document s'adresse indifféremment tant aux femmes qu'aux hommes. Il en est de même des offres d'emploi qui s'adressent aussi aux hommes et aux femmes, même si les femmes sont plus rares dans certains métiers physiques.

**b) Présentation du compte rendu administratif**  
=====

Mme REY présente le sujet : Le compte rendu administratif est un document imposé par la loi sur l'administration des communes qui relate l'activité communale de l'année précédente. Les communes sont libres sur la forme à donner à ce document. Toutefois, il y a une obligation de publier dans ce document les comptes de la commune.

Sur une proposition du Conseil administratif et dans le but d'alléger ce document, certains rapports d'associations communales n'y figureront plus dans l'édition 2005, tels que les rapports sur les crèches et du club des aînés.

Les destinataires de ce document sont peu nombreux, à savoir : les Départements cantonaux, certaines banques, les mairies des communes voisines, les archives cantonales et la bibliothèque nationale suisse. Le tirage est d'environ 60 à 70 exemplaires.

Les dépenses pour réaliser ce rapport sont modestes, soit environ Fr. 4'000.--, mais c'est surtout le travail et l'énergie dépensés pour la réalisation de ce document qui posent un problème, dit M. Lance.

Afin d'alléger ce document, le Conseil administratif propose de supprimer certains rapports d'associations communales. Plusieurs commissaires le regrettent, car selon eux, c'est une façon de se tenir au courant des activités qui se déroulent sur la commune.

Toutefois, il y a d'autres façons de se tenir informés sur les associations communales.

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

« Lancy-Info » continue à faire figurer les noms des sociétés communales.

M. Lance confirme que le rapport de cette année ne portera que sur les activités de l'administration. Les associations qui touchent des subventions communales resteront bien entendu obligées de fournir leurs comptes à la commune.

La Présidente propose de refaire le point sur ce sujet dans une année pour connaître l'avis des commissaires.

**c) Agenda 21 – Quelle suite à donner au rapport de M. de Stopanni**

=====

Mme REY présente le sujet : M. Lance informe que le Conseil administratif a mis au concours un poste de délégué communal à l'Agenda 21. Ce poste qui est inscrit au budget 2006 est un engagement à temps partiel pour une durée déterminée. La personne engagée sera chargée entre autres de l'élaboration des conditions à remplir par la commune pour l'obtention du label «Cité de l'énergie ». Elle devra aussi faire le lien entre les divers services de l'administration et faire le point de ce qui se fait au niveau communal.

Concernant le rapport de M. de Stopanni, il n'y a pas eu de retour à ce sujet dans les groupes respectifs et la Présidente rappelle qu'il est important d'avoir une opinion des groupes sur le rapport de M. de Stopanni.

A la demande d'un commissaire d'envoyer aux locataires des immeubles de la commune un dépliant de Suisse Energie en même temps que le relevé de chauffage, M. Lance propose d'encarter ce document dans le «Lancéen» par exemple pour sensibiliser et atteindre tous les habitants de la Ville de Lancy. Affaire à suivre !

**d) Information à donner aux électeurs étrangers**

=====

Mme REY présente le sujet : Un membre du Conseil municipal avait proposé l'organisation d'une journée d'information destinée aux habitants étrangers afin de leur faire mieux connaître leur commune de résidence et son fonctionnement.

Dans cet ordre d'idée, M. Lance confirme que l'Association des communes genevoises prévoit d'éditer un petit dépliant d'explications à l'usage des nouveaux électeurs mais n'a pas de nouvelles à ce jour sur l'avancement de ce projet.

M. Lance signale qu'il y a environ 4'500 nouveaux électeurs étrangers sur Lancy et que deux séances d'information sont prévues à l'intention des nouveaux électeurs. Il ne semble toutefois pas possible d'associer la réception des nouveaux citoyens à ce moment.

Pour les nouveaux électeurs, il est prévu d'organiser une présentation sur « Powerpoint ». Ce procédé permettra d'avoir une présentation évolutive et modulable en fonction des publics visés, une fois que les thèmes centraux auront été définis.

Cette présentation devrait s'adresser à toute la population car beaucoup de Suisses

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

méconnaissent le fonctionnement des institutions.

Toutefois un problème se pose quant au manque de places. Quand le Centre socioculturel sera construit cela deviendra éventuellement possible.

**e) Divers**

=====

Mme REY présente le sujet : M. Lance informe que trois nouveaux dépliants communaux sont disponibles. Le premier concerne le téléréseau communal, le deuxième est relatif aux infrastructures sportives et le troisième document est la première édition de l'Agenda culturel dans sa nouvelle version.

**12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

Mme BUUNK-DROZ : Le groupe Socialiste pose les questions suivantes au Conseil administratif :

- Qu'est-il prévu pour la suite à donner à la réflexion du comité de pilotage et aux propositions des ateliers du futur d'Agenda 21 ?
- Pour préciser ce que nous a dit M. Baertschi ce soir, y-a-t-il la volonté politique de continuer ce qui a été prévu, soit les phases 2 et 3 dans le traitement des 30 priorités retenues ?
- La coordination par le groupe de pilotage ?
- L'information de ce qui a été fait et reste à faire ?

Rappelons que de nombreuses personnes s'étaient engagées avec enthousiasme dans cette opération et attendent toujours des nouvelles à la suite de l'effort consenti et des propositions faites.

Vous avez lu certainement dans la presse qu'une prairie à Plan-les-Ouates avait fleuri avec des petits drapeaux sur les crottes de chiens. Je ne sais pas si la même chose est prévue à Lancy ? J'ai remarqué qu'à certains endroits, la situation était absolument déplorable, qu'il y avait un manque de respect de l'environnement de la part de ces propriétaires, en pensant aux enfants ainsi qu'aux passants.

D'autre part, j'avais pris contact avec la police municipale concernant les parkings incohérents au Petit-Lancy, dans les environs de la salle omnisports du Petit-Lancy, lorsqu'il y a des manifestations et vers le nouvel institut Silhouette. Il se trouve que vers l'institut Silhouette, on a pris le trottoir comme place de parking, surtout pour les motos et les vélos. Autour de la salle omnisports, lorsqu'il y a des manifestations, je me suis demandé si le parking souterrain était trop petit car les gens se parquent n'importe où, cela devient même dangereux de circuler dans ce quartier.

M. ZEHFUS : Je ne suis pas Socialiste, mais je vais reprendre un des propos que Mme Buunk-Droz a soulevé. Vous avez peut-être tous pu lire dernièrement, mercredi 15 février 2006, dans un grand quotidien genevois appelé communément la « Julie » dans certains ménages, les efforts de notre commune voisine qui a lancé une opération crottes de chiens ».

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

Notre ville n'est pas épargnée par ces champignons qui dégagent des odeurs pestilentielles.

En parcourant régulièrement quelques artères de Lancy, vous savez que je suis un grand coureur, je pense à l'avenue des Morgines, en particulier les N° 29 à 49 où, j'ai eu l'occasion comme tout un chacun, de bénéficier de ces parfums nauséabonds, surtout dans la période où l'on parlait beaucoup des particules fines.

Sans vouloir copier nos voisins, est-ce que l'on pourrait pas faire une action similaire afin de sensibiliser les propriétaires de canidés ?

Au bord du Rhône, en amont et en aval du Pont-Butin, j'ai vu à l'œuvre des sapeurs pompiers de la ville de Genève effectuer des travaux forestiers, des coupes de bois. Je veux parler ici du secteur aval du Pont-Butin, juste en dessous de la ferme Vecchio, à l'emplacement de la cabane qui abritait le club de « hornuss », cabane actuellement démolie. Je précise qu'il ne s'agit pas du secteur sis sous les jardins familiaux de la Caroline où vous avez pu voir notamment travailler une entreprise privée et des magnifiques Percherons pour l'évacuation des troncs.

Sans être trop sectaire, je me demande si le Conseil administratif est au courant de cette situation. Est-ce que notre compagnie, dont je serai toujours le premier à saluer la qualité de l'engagement et le dévouement des cadres et des sapeurs, n'aurait pas pu effectuer tout ou une partie de ce travail en guise de formation continue par exemple.

M. ERETZIAN : Je reviens toujours avec la même question, mais elle m'intéresse. Est-ce qu'à ce jour, nous avons reçu une part du remboursement de la Fondation du stade de Genève, si ce n'est pas le cas, est-ce que nous avons reçu la lettre que nous attendons ?

M. JAQUET : J'aimerais signaler au parc En Sauvy, le chemin qui se situe derrière l'école est en très mauvais état, il me semble qu'il serait urgent que des travaux y soient effectués.

M. CHOBAS : Je ne résiste pas à l'appel des crottes de chiens. Sur un ton moins humoristique et plus sérieux, il est vrai que ce problème est réel pour les piétons, pour tous ceux qui n'ont pas de chiens ou qui ont des chiens et s'en préoccupent. J'ai vu comme vous l'action de nos voisins de Plan-les-Ouates. Elle revêt effectivement un caractère médiatique indéniable. Maintenant, sur l'efficacité à court, moyen ou long terme, je suis assez sceptique. Très honnêtement, j'en suis encore une fois à me demander si une des solutions - ou la solution - ne consisterait pas à augmenter de manière assez sensible la répression pour tous ceux qui ont peut-être de l'attention pour leur canidé mais que mépris pour les autres humains.

Je retiens votre intervention. Je verrai avec le Service des parcs, promenades et maintenance si on peut faire une action. Cela étant, vous connaissez comme moi le problème, qui est récurrent à Genève, que ce soit en ville de Genève ou dans les communes suburbaines principalement. Je déplore comme vous l'incivilité dont font preuve certains propriétaires de chiens, en n'oubliant pas qu'un certain nombre se préoccupe des autres et prend en compte le fait que leur chien ou leur animal a des besoins à satisfaire. On verra de quelle manière on peut essayer de sensibiliser mais, encore une fois, j'hésite à vous faire des promesses que, manifestement, je serai en

**Séance ordinaire du 16 février 2006**

difficulté de tenir. De toute façon, ce n'est qu'une action au plan cantonal qui permettra, si ce n'est de régler le problème, en tous les cas essayer d'améliorer la situation.

Sur l'intervention de Mme Buunk-Droz relative au parcage autour de la salle omnisports, il est vrai, comme vous, que j'ai constaté le manque de respect dont font preuve certains usagers ou certains visiteurs de la salle omnisports du Petit-Lancy. Si vous avez pu lire la Feuille d'avis officielle de cette semaine, vous aurez peut-être vu qu'il y a une procédure d'enquête publique qui vise à essayer de régler la circulation. Nous rappelons déjà aux usagers de la salle omnisports qu'il y a un parking à proximité immédiate. Peut-être que les organisateurs des manifestations ne répercutent pas cette information de manière assez large mais si, par hypothèse, on devait arriver à sévir et à demander aux agents de sécurité municipale de se rendre sur place, nul doute que les usagers trouveraient assez vite le chemin des parkings. Si on a réalisé cette salle omnisports, ce n'est pas pour qu'il y ait des voitures qui soient devant la salle ou bien en bordure du trottoir sur le chemin de la Solitude.

M. LANCE : Suite à la question de M. Eretzian, je vous répondrai de la même manière qu'il y a 10 jours, puisque vous avez posé la même question à la Commission des finances et logement. Donc, à ce jour, les Fr. 100'000.-- n'ont pas été versés à la commune. En ce qui concerne le courrier de la Fondation, en effet, nous avons reçu ces derniers jours un courrier de la Fondation du stade, je vous en communiquerai la teneur lors d'une prochaine Commission des finances et logement.

Quant à l'intervention de M. Zehfus sur cette action des pompiers volontaires de la Ville de Genève au bord du Rhône, je n'étais pas au courant. C'est sûr que la protection civile de Lancy et la compagnie de Lancy des pompiers volontaires sont toujours disponibles pour ce genre d'action, mais faut-il encore leur demander.

Dernière chose, concernant la remarque de Mme Buunk-Droz relative au parking sauvage aux abords de l'institut Silhouette, je n'étais également pas au courant, je me renseignerai auprès des agents de sécurité municipaux de cette situation.

M. BAERTSCHI : Pour répondre au groupe Socialiste à propos de l'Agenda 21, je vais vous dire ou redire ce que j'ai déjà dit. Vous n'ignorez pas que dans le cadre de la réactualisation du plan directeur communal, un forum va être organisé, dans le même style que le forum qui avait été fait, il y a quelques années pour l'Agenda 21, à partir duquel, des problématiques ressortiront, lesquelles, nous n'en savons rien. Les groupes des Ateliers du Futur Nos 7 à 30 ont été créés, il y a environ 4 ans, il n'est pas impossible de penser que, ou les personnes n'existent plus, ou que les problématiques ont changé. Je crois que ces problématiques changent, donc on va réactualiser, à travers le plan directeur communal, d'éventuels ateliers du futur qui cette fois ne devraient pas travailler en parallèle avec d'autres qui font le même travail, mais qui ont un travail spécifique dans le cadre du plan directeur communal. Je tiens à éviter ce que d'aucuns avaient trouvé un peu négatif dans ce travail des commissaires des ateliers du futur.

Je rappelle que l'Agenda 21 n'est pas mort, je rappelle aussi que cela ne sert à rien de s'énerver. Vous avez accepté que dans les différentes commissions soient traitées un certain nombre de choses, un certain nombre de choses ont été faites, d'autres vont être réalisées par l'engagement d'un délégué à l'Agenda 21, et cerise sur le gâteau, un rapport va nous être fait à la fin du mois de juin sur l'état d'avancement de l'Agenda



**Séance ordinaire du 16 février 2006**

21 de Lancy.

Plus, je ne peux pas faire, donc ayez de la patience, cela va repartir, mais faisons les choses les unes après les autres, l'Agenda 21, c'est l'Agenda du XXIème siècle, nous avons encore quelques années pour arriver au bout du XXIème siècle.

**13. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.

M. AUGSBURGER : Je vous remercie, je clos cette séance et je vous invite à vous rendre à la cave pour boire un verre.

La séance est levée à 21 heures 20.

**Le Secrétaire :**

**Marc GUILLERMIN**

**Le Président :**

**Gilles AUGSBURGER**